

Introduction à la REDD

1 Qu'est-ce que la REDD+ ?

Le rythme du recul et de la dégradation de la forêt auxquels on assiste depuis plusieurs dizaines d'années est inquiétant pour de nombreuses raisons: érosion de la biodiversité, répercussions néfastes pour la subsistance des populations en milieu rural et détérioration des services écosystémiques, dont l'approvisionnement en eau.

Cependant, depuis 2005, la relation existant entre la déforestation et le changement climatique (voir Encadré 1) apparaît particulièrement importante.

Un débat sur la déforestation a donc été initié cette année-là à l'occasion des négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). De ce débat est né le concept de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Le concept a ensuite été élargi à la conservation et à l'amélioration des stocks de carbone forestier et à la gestion durable des forêts. L'association de REDD et de ces trois activités supplémentaires est appelé REDD+.

Le mécanisme REDD+ proposé dans le cadre de la CCNUCC est relativement simple: les pays tropicaux qui réduisent leurs émissions liées aux forêts par rapport à un niveau de référence calculé recevront une rémunération financière (voir Encadré 2) et il y a donc une incitation à laisser les forêts intactes.

Le concept de REDD+ continue à recueillir des suffrages importants au sein de la CCNUCC. Après de longues négociations, les directives techniques relatives à la REDD+ ont été achevées à la fin de 2013. Ces directives couvrent la détermination des niveaux de référence, des cadres de référence des garanties, ainsi que des méthodes de suivi, de mesure, de rapport et de vérification. Reste l'épineuse question de l'origine des fonds qui serviront à financer la REDD+. L'échec des négociations pour parvenir à un accord international sur le changement climatique ayant force obligatoire est un facteur de complication certain. La contribution de la REDD+ à un accord sur le changement climatique dépendra de l'architecture globale du pacte et des objectifs de réduction des émissions avancés par les pays développés et en développement pour 2020.



Photo: Aidenvironnement

REDD+ désigne les démarches concrètes engagées et les incitations positives mises en place pour réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et favoriser la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier existants, ainsi que la gestion forestière durable dans les pays en développement.

Plusieurs stratégies et initiatives visant à ralentir, stopper et inverser la destruction du couvert et du carbone forestiers ont toutefois été engagées en parallèle. Elles comprennent des activités qui soutiennent directement l'élaboration d'un mécanisme mondial REDD+ sous l'égide de la CCNUCC, telles que les initiatives *fast start* présentés dans la Partie 3, et les activités qui contribuent à réduire le recul et la dégradation de la forêt qu'il existe ou non un mécanisme international de REDD+. Parmi ces dernières, citons le FLEGT (voir *Introduction au FLEGT*), les solutions préconisées par le secteur privé (voir la note *Actions menées avec le secteur privé dans le cadre de la REDD+*) et de nombreuses initiatives régionales et nationales, qui seraient complémentaires de tout mécanisme mondial mais qui peuvent aussi fonctionner sans lui.

Ainsi, la REDD+ s'est considérablement élargie par rapport au concept de mécanisme mondial en cours de négociation au sein de la CCNUCC: de nombreuses actions et initiatives ont été lancées et de nombreux acteurs participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités.



Photo: EFI

Encadré 1 Les forêts et le changement climatique

Le changement climatique résulte de l'augmentation de la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre. Si plusieurs gaz sont en cause, le plus répandu est le dioxyde de carbone (CO₂).

Tous les végétaux, dont les arbres et les plantes de la forêt, absorbent du CO₂ par la photosynthèse, gaz qu'ils convertissent en composés organiques entrant dans la composition des tissus végétaux (matière ligneuse, écorce et feuilles). Ce mécanisme prélève du CO₂ dans l'atmosphère. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres spécialistes estiment que les forêts prélèvent jusqu'à 25% du CO₂ atmosphérique absorbé.

Les perturbations des forêts et d'autres écosystèmes qui entraînent la mort des végétaux, la décomposition ou la combustion de la matière végétale provoquent la libération du CO₂ qu'ils contiennent dans l'atmosphère. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 10 à 20% des émissions totales de CO₂ proviennent des changements d'utilisation des sols, et en particulier de la dégradation et de la destruction des forêts tropicales.

Par conséquent, la conservation du carbone forestier ou tout au moins la réduction de son rythme de rejet sous la forme de CO₂ pourrait considérablement réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète. Dans le même temps, l'augmentation de la quantité de CO₂ absorbée par les forêts par le boisement et le reboisement de terres contribue à accélérer cette absorption et donc à réduire la concentration atmosphérique totale de gaz à effet de serre.

Encadré 2 Fonctionnement de la REDD+

Le principe fondamental de la REDD+ est le suivant: du fait que la déforestation et la dégradation de la forêt émettent du CO₂, en réduisant la vitesse à laquelle se produisent ces phénomènes, on réduit le volume des émissions de CO₂. La déforestation désigne la destruction totale des forêts tandis que la dégradation renvoie à leur détérioration sous l'effet de l'exploitation forestière par exemple.

Pour calculer l'ampleur de la réduction des émissions de CO₂, il faut d'abord déterminer un niveau de référence. C'est un étalon par rapport auquel on peut évaluer les résultats réels obtenus par un pays. Le niveau de référence permet de déterminer le volume des émissions s'il n'y avait pas eu d'intervention, auquel on peut comparer les émissions réelles. Si les réductions d'émission peuvent être calculées à n'importe quelle échelle, l'intention est de les calculer au niveau du pays. C'est la raison pour laquelle il faut des niveaux de référence nationaux. Ces niveaux de référence doivent s'appuyer sur les taux historiques d'émissions et des projections de tendances probables en l'absence de programme de lutte contre le déboisement.

Il faut ensuite mesurer les émissions réelles. La mesure des émissions réelles est une tâche ardue. La mise au point de méthodologies adaptées représente un travail considérable. Elle est en cours actuellement. La différence entre le niveau de référence et les émissions réelles correspond à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

L'étape finale est la rémunération financière du pays ou du territoire concerné en fonction de la quantité en tonnes ou millions de tonnes de CO₂ non rejetées dans l'atmosphère du fait de l'action menée. L'origine des fonds servant à cette rémunération reste incertaine (voir l'Encadré 3).

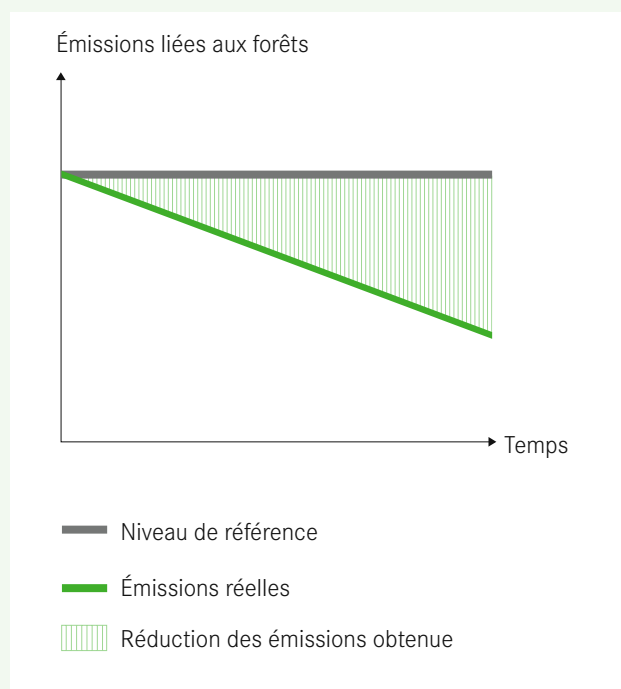
Les négociations sur le changement climatique se sont d'abord concentrées sur la réduction des émissions dans les pays à fort taux de déboisement. Mais il est apparu ensuite qu'il fallait aussi inclure dans tout mécanisme les pays ayant conservé l'essentiel de leur couvert forestier et ayant des taux de déboisement historiques faibles, en raison de l'extrême mobilité de nombreux moteurs de déforestation, dont notamment l'exploitation forestière et l'agriculture industrielles. En effet, si le mécanisme ne concerne que les pays à taux de déboisement élevé, il y a fort à parier qu'il se produira un déplacement au niveau international: la réduction de la déforestation dans les pays à taux élevés serait accompagnée d'une augmentation du déboisement dans les pays connaissant jusqu'ici des taux faibles, du fait de la poursuite de l'exploitation forestière et de l'expansion agricole.

Le concept de la REDD a donc été élargi à REDD+ afin d'englober:

- la conservation des stocks de carbone forestier existants, ce qui veut dire qu'il faut préserver les forêts dans les pays à faibles taux de déboisement,

- la gestion durable des forêts,
- le renforcement des stocks de carbone forestier, ce qui veut dire qu'il faut accroître la quantité de carbone forestier par la restauration de forêts existantes ou la plantation de nouvelles forêts.

Niveau de référence pour REDD+



Pour que la REDD+ porte ses fruits dans la pratique, il faut s'employer à progresser dans trois domaines:

Réformes de la gouvernance et du cadre institutionnel

L'administration d'un programme de REDD+ par les collectivités territoriales nécessite des institutions efficaces et transparentes. Dans de nombreux pays, des réformes de la gouvernance devront être engagées et les institutions devront être renforcées.

Suivi, mesure, rapport et vérification

Des mécanismes de collecte, d'analyse des données sur les forêts et d'établissement de rapports doivent être adoptés et mis en place. Ils doivent être robustes, tout en respectant la souveraineté nationale.

Garanties

Malgré les effets bénéfiques potentiels des programmes de REDD+, ils pourraient avoir des répercussions néfastes sur les populations autochtones et forestières ainsi que sur la biodiversité si leur mise en œuvre est mal conduite. Des garanties sont donc nécessaires pour maintenir un équilibre entre la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'optimisation des autres avantages environnementaux et sociaux.

2 La REDD+ dans la pratique

Un mécanisme REDD+ qui fonctionne bien possède deux grands volets: la réduction des émissions et la mise en place de rémunérations ou d'incitations, et ce qu'il s'agisse du mécanisme mondial en cours de négociation dans le cadre de la CCNUCC ou de toute autre initiative avec la même finalité.

Du fait de la complexité qui l'entoure, le mécanisme REDD+ doit être capable de fonctionner dans un environnement extrêmement compliqué et dynamique.

2.1 Réduction des émissions

Afin de réduire les émissions de carbone forestier et de conserver les stocks existants, il est nécessaire de cerner les moteurs de dégradation et d'agir sur ceux-ci. Ce concept relativement simple est difficile à appliquer en pratique en raison du grand nombre de moteurs directs et indirects et de la grande diversité des acteurs amenés à intervenir.

- Les moteurs directs comprennent l'exploitation forestière, l'extension des cultures industrielles au détriment de la forêt, la collecte de bois de feu et la fabrication de charbon de bois et l'agriculture de subsistance des populations rurales pauvres.
- Les moteurs indirects comprennent la mal-gouvernance, la faiblesse des institutions et l'inadaptation des régimes fonciers.

Il est souvent impossible d'agir réellement sur les moteurs directs sans d'abord s'attaquer aux causes indirectes, notamment lorsqu'elles sont liées à des défaillances institutionnelles et décisionnelles. Les moteurs directs et indirects varient énormément d'un pays à l'autre et aussi au sein des pays suivant la région considérée. Il peut donc être utile pour les pays de définir dans un premier temps les moteurs du déboisement et d'élaborer une stratégie nationale permettant d'influer sur ces facteurs. C'est le but principal de plusieurs initiatives *fast start* (voir la Partie 3). De nombreux pays forestiers tropicaux élaborent une stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone dans le but d'orienter la recherche simultanée du développement économique et de la minimisation des émissions de gaz à effet de serre; les stratégies nationales de lutte contre les moteurs de déforestation doivent s'inscrire dans ce cadre plus large.

Une fois les moteurs bien compris, toute une gamme d'actions de la part d'acteurs différents sont nécessaires pour mener à bien les changements requis. Dans certains cas, des actions et programmes nouveaux doivent être élaborés, mais dans beaucoup d'autres situations, les politiques publiques, les initiatives d'entreprises privées ou d'associations et les programmes internationaux d'aide au développement qui permettraient de contrer les moteurs existent déjà. Ainsi, les programmes de soulagement de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie en milieu rural peuvent aboutir à une réduction du recul de la forêt lié à son utilisation pour la subsistance des populations concernées. De la même manière, les programmes et politiques visant à améliorer la gouvernance et l'application des lois forestières peuvent réduire le déboisement et la dégradation causés par l'exploitation forestière illégale. Par conséquent, pour influer sur les moteurs directs et indirects de déforestation, il est en général nécessaire d'améliorer ou d'étendre les activités et initiatives existantes tout en en développant de nouvelles.



Photo: Neil Palmer, CIAT

2.2 Rémunération ou incitations

Le mécanisme mondial de REDD+ négocié dans le cadre de la CCNUCC prévoit des versements des pays développés aux pays en développement en contrepartie de la réduction par ceux-ci de leurs émissions de gaz à effet de serre liées aux forêts ou de l'augmentation des stocks de carbone forestier. L'origine de ces fonds fait encore l'objet de discussions. Si le mécanisme mondial REDD+ bénéficiait au départ de l'apport de capitaux publics, l'argent public ne peut en supporter le coût total. Le recours à des financements privés est donc en cours d'étude. Il pourrait s'agir d'une sorte de mécanisme de marché lié à des titres compensatoires ou d'autres dispositifs innovants visant à attirer des investissements privés (voir l'Encadré 3). En principe, les sommes dégagées serviraient à financer des actions permettant aux pays en développement de conserver ou d'utiliser durablement leurs forêts, ce qui reviendrait à valoriser les forêts intactes en augmentant la compétitivité de l'option de leur maintien par rapport à d'autres usages du sol.



Photo: Kate Evans, CIFOR

Outre le versement d'une rémunération aux pays dans le cadre d'un mécanisme mondial, il existe aussi d'autres façons d'inciter à la réduction de la dégradation forestière et de la déforestation. D'autres initiatives à l'échelle du projet, du paysage ou de la région visent les mêmes résultats. Elles comprennent des incitations publiques proposant des financements à des taux réduits, des initiatives privées développant les marchés de produits «sans déforestation» et des aides et des capitaux bilatéraux et multilatéraux alloués pour financer des activités contribuant de manière directe ou indirecte à réduire le recul de la forêt.

Encadré 3 Origine des fonds alimentant un mécanisme mondial de REDD+

Les parties à la CCNUCC conviennent que les pays forestiers tropicaux doivent être rémunérés en contrepartie de la réduction de leurs émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. L'origine des fonds servant à cette rémunération est plus incertaine. Le mécanisme mondial de REDD+ pourrait être financé de trois manières principales: par des fonds internationaux, volontaires et de conformité.

Les fonds internationaux

Ces fonds s'apparentent à des aides au développement. Ils proviennent des gouvernements nationaux et sont déboursés via des accords bilatéraux directs ou des organisations multilatérales telles que la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou l'ONU-REDD. Les fonds annoncés par les pays développés dans le cadre d'initiatives *fast start* (voir la Partie 3) en constituent un exemple.

La faiblesse de cette façon de procéder réside dans le fait qu'il est très difficile de générer le volume de fonds qui serait nécessaire, surtout dans un climat de marasme économique, en s'appuyant uniquement sur l'argent public apporté par les pays développés.

Toutefois, il est extrêmement important d'utiliser cet argent pour formuler des politiques et élaborer des cadres réglementaires visant à atténuer les risques pour les investisseurs et attirer des financements privés.

Fonds de conformité

Selon cette optique, certains pays ayant des obligations juridiquement contraignantes de réduction de leurs émissions, suite au Protocole de Kyoto, peuvent acheter des crédits carbone pour atteindre leurs objectifs. Ces crédits peuvent provenir:

- d'autres pays ayant aussi des obligations, mais dont les émissions ont été inférieures à leur quota d'émission de gaz à effet de serre et qui peuvent donc vendre l'excédent de quota, ou
- de réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans les pays non soumis à des obligations de réduction d'émissions; ces réductions étant souvent appelées «titres compensatoires de carbone».

Selon cette méthode liée aux engagements contraignants des pays, les fonds pour la REDD+ seraient générés par la vente de titres compensatoires de carbone REDD+ à l'échelle nationale entre États ou à l'échelle du projet par des entreprises mettant en place des projets de réduction des émissions et de création de crédits. Les financements de conformité sont souvent appelés «paiements axés sur les marchés», en particulier lorsqu'il s'agit des dispositifs de vente et d'achat de crédits carbone à l'échelle des entreprises.

L'avantage de cette méthode réside dans le fait que les fonds disponibles dépendent d'obligations contraignantes et pourraient pour cette raison être mobilisés en volume suffisant. Toutefois, en l'absence d'objectifs nationaux chiffrés de réduction des émissions s'imposant dans la plupart des pays, lesquels ne seront pas mis en place avant 2020 dans le meilleur des cas, il y a peu de chance de créer de la demande pour les titres compensatoires. Sans compter que certains États et groupements d'acteurs s'opposent aux optiques axées sur les marchés.

Les fonds volontaires

Dans les marchés de compensation volontaire, les entreprises et d'autres entités non légalement soumises à des objectifs de réduction des émissions font elles-mêmes la démarche volontaire d'acheter des crédits carbone en guise de compensation pour les activités qu'elles entreprennent.

2.3 Une approche par étapes de la mise en œuvre

Le mécanisme REDD+ en cours de négociation vise à terme à rémunérer les pays une fois qu'ils sont parvenus à des résultats, c'est-à-dire à des réductions réelles de leurs émissions en fonction du niveau de référence convenu; ce principe est celui du paiement aux résultats. Pour recevoir les paiements aux résultats, chaque pays doit être doté d'un cadre institutionnel de REDD+ à l'intérieur duquel il peut déterminer les niveaux de référence, adopter des méthodologies, suivre et rendre compte des progrès et recevoir les rémunérations prévues. L'élaboration de ce cadre institutionnel et la formulation d'une stratégie nationale de réduction des émissions sont souvent désignées «préparation à la REDD+».

L'essentiel du travail à accomplir pour mettre en place le mécanisme REDD+ se situe entre l'étape initiale de préparation et le but final qui est la mise en œuvre intégrale et le paiement aux résultats. Des mécanismes de lutte contre les moteurs directs et indirects de déforestation doivent être élaborés.

En particulier, il faut du temps et de l'argent pour obtenir des changements dans des domaines sans corrélation directe avec le recul de la forêt, comme l'amélioration de la gouvernance, la clarification des régimes fonciers ou l'application de l'aménagement du territoire. Les pays présentent des différences selon l'ampleur des changements à apporter et la vitesse à laquelle ceux-ci peuvent être réalisés, mais dans la plupart des cas, la mise en œuvre des réformes nécessaires prendra plusieurs années.

De plus, les paiements aux résultats ne peuvent fonctionner à l'échelle internationale que si le développement et le financement du mécanisme mondial de REDD+ sont entièrement résolus. Or il y a fort à parier que la finalisation ne sera pas terminée avant quelque temps, surtout en raison du fait qu'un accord légalement contraignant dans le cadre de la CCNUCC ne sera pas mis en œuvre avant 2020 si ce n'est pas plus tard encore.

Encadré 4 Les trois phases de la mise en œuvre de la REDD+

Il peut être utile d'envisager la mise en œuvre de la REDD+ comme se déroulant en trois étapes comme le montre la Figure 1.

Préparation

L'étape de préparation consiste à mettre en place le cadre requis pour la REDD+. Elle englobe la formulation d'une stratégie de réduction des émissions et l'élaboration de l'infrastructure nécessaire : établissement des niveaux de référence, des capacités de suivi et de rapport et des mécanismes permettant de percevoir les fonds. Plusieurs initiatives *fast start* ont été lancées pour justement réaliser les activités de préparation à la REDD+.

Élargissement

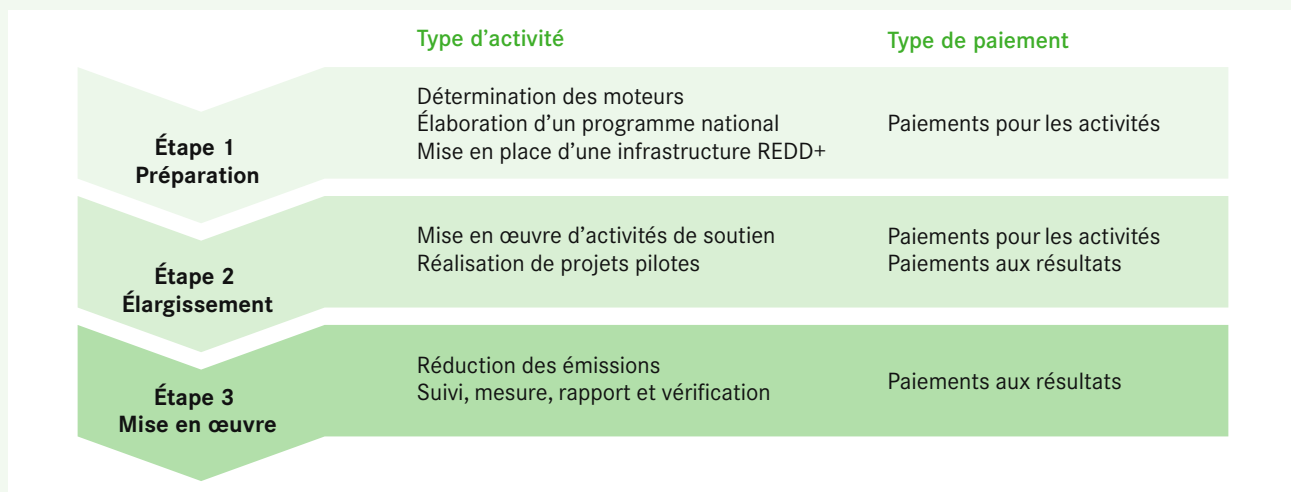
Au cours de cette étape, toutes les politiques et mesures destinées à agir sur les moteurs directs et indirects de déforestation sont mises en place, améliorées ou élargies. La plupart des pays nécessiteront de nombreuses mesures indispensables pour la réalisation de la REDD+ mais qui ne sont pas liées à une forêt ni à un taux de déforestation particuliers.

Cette étape comporte par exemple des activités d'amélioration de la gouvernance et de renforcement des capacités institutionnelles. Il faut aussi en parallèle des projets et des programmes de réalisation d'activités ayant pour objectif de contrôler directement les émissions liées à la dégradation et au recul des forêts. De nombreuses initiatives, existantes et nouvelles, contribuent à cette étape.

Mise en œuvre

Au cours de la mise en œuvre, les réductions prévues d'émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts sont obtenues et mesurées chaque année. L'intention affichée pour le mécanisme mondial de REDD+ est que la rémunération dans l'étape de mise en œuvre soit constituée uniquement de paiements aux résultats en contrepartie des réductions d'émissions obtenues. À court terme, des initiatives pilotes administrées par différentes collectivités territoriales sont envisageables, mais pour être efficace, le mécanisme doit être déployé à l'échelle mondiale.

Figure 1 Représentation schématique des trois étapes de mise en œuvre de la REDD+



3 Activités actuelles

3.1 Initiatives *fast start* de REDD+

Pendant que les négociations pour la création d'un mécanisme mondial de REDD+ se poursuivent au sein de la CCNUCC, de nombreuses initiatives intergouvernementales et multinationales précoces visant à financer et mettre en place des programmes de REDD+ ont été engagées. Elles portent en général sur la préparation et l'élargissement. À la fin de 2013, le versement d'environ 4,5 milliards d'USD était annoncé pour financer ce type d'activités.

Parmi les initiatives prévues, plusieurs soutiennent des activités de préparation telles que l'élaboration de stratégies nationales

pour influencer sur les moteurs et la mise en place d'institutions REDD+ de suivi, mesure, rapport et vérification. Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) administré par la Banque mondiale, le Programme ONU-REDD et des initiatives bilatérales variées sont des exemples d'initiatives dans cette étape

D'autres initiatives *fast start* proposent un soutien financier à la mise en œuvre d'activités de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. C'est le cas par exemple du Programme d'investissement pour la forêt (FIP) de la

Encadré 5 Initiatives *fast start* de REDD+

Le Partenariat REDD+

La Partenariat REDD+ lancé au début de 2010 suite aux négociations de Copenhague se situe dans le prolongement de la dynamique résultant de ce sommet. Plus de 70 pays y participent. Il s'agit notamment de tous les pays développés ayant mobilisé des fonds *fast start* et de tous les pays en développement intéressés par la mise en œuvre de la REDD+. Le partenariat vise à contribuer aux engagements pris à Copenhague et à améliorer la coordination des fonds précoces mobilisés pour la REDD+. Il fait avancer les débats sur le fonctionnement futur de la REDD+ et élabore et teste des modes d'action pour obtenir les résultats de REDD+. Le partenariat ne débourse pas directement des fonds.

www.reddpluspartnership.org

ONU-REDD

Le Programme de collaboration des Nations unies sur la REDD, lancé en septembre 2008 est soutenu conjointement par trois organismes de l'ONU: l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Le programme ONU-REDD apporte son aide à 18 processus nationaux de REDD+ et favorise la participation informée et efficace de tous les acteurs, y compris des populations autochtones et d'autres collectivités tributaires des forêts, à la mise en œuvre internationale du mécanisme de REDD+. Le programme dispose d'un budget approuvé de 168,7 millions d'USD.

www.un-redd.org

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Le FCPF est un partenariat comprenant 44 pays en développement, 14 pays développés dont neuf sont des pays de l'UE, l'Union européenne, des ONG et des entreprises privées. Il est administré par la Banque mondiale. Le FCPF comprend un Fonds de préparation accordant des aides et de l'assistance

technique aux pays pour les aider à analyser les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, élaborer les stratégies nationales de REDD+, recueillir les opinions des acteurs sur ces stratégies, déterminer les scénarios de référence et élaborer des systèmes de suivi, mesure, rapport et vérification, dans le cadre de leur préparation à la REDD+. Le FCPF comprend aussi un Fonds Carbone qui finance les essais de paiements aux résultats à l'échelle nationale et infranationale dans cinq pays pilotes. Les deux fonds disposent au total de plus de 750 millions d'USD.

www.forestcarbonpartnership.org

Le Programme d'investissement pour la forêt (FIP)

Le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) est un partenariat entre la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI) et des banques régionales de développement et un sous-fonds dépendant du Fonds d'investissement climatique. Il dispose d'environ 640 millions d'USD. Le FIP soutient les pays qui s'emploient à réduire la déforestation et la dégradation des forêts en offrant des financements initiaux de soudure (aides et crédits) qui seront consacrés aux réformes de préparation et aux investissements publics et privés définis lors de l'élaboration de la stratégie nationale de REDD+. Le FIP a choisi huit pays pilotes.

www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5

Initiatives bilatérales

Plusieurs pays ont mis au point des grands programmes bilatéraux dont l'initiative internationale pour le climat et la forêt de la Norvège, l'initiative internationale pour le climat de l'Allemagne, le Fonds climatique du Royaume-Uni et des programmes nord-américains comme la Tropical Forest Alliance.

www.miljo.no/climate-and-forest-initiative

www.international-climate-initiative.com/en/issues/natural-carbon-sinksredd/



Photo: Achmad Ibrahim, CIFOR

Banque mondiale et de programmes bilatéraux comme les initiatives internationales norvégienne et allemande relatives au climat et à la forêt pour la première et au climat pour la seconde.

3.2 Autres activités

De toute évidence, les initiatives de REDD+ isolées ne seront pas suffisantes pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Toute une gamme d'acteurs, d'activités et d'initiatives seront nécessaires.

Il en existe beaucoup à l'heure actuelle. Ces actions contribuent à ralentir, stopper et inverser le recul de la forêt. Leurs acteurs se rendent de plus en plus compte de l'utilité de collaborer et de s'entraider. Les initiatives internationales concernées comprennent le FLEGT et des actions du secteur privé, des programmes publics nationaux, l'aide internationale au développement, ainsi que des activités menées par des associations et des ONG.

4 Ressources



Photo: Kate Evans, CIFOR

Au sein de la **Commission européenne**, la direction générale de l'action pour le climat mène l'action relative à la REDD+ en concertation avec les directions générales de l'environnement et du développement et de la coopération.

http://ec.europa.eu/dgs/clima/mission/index_en.htm

La **Facilité REDD de l'UE** apporte son soutien à la mise en œuvre des politiques de mise en œuvre de la REDD+. Elle est financée par l'UE et les États membres. La Facilité est accueillie par l'Institut européen de la Forêt. www.euredd.efi.int

La **CCNUCC** possède une plate-forme web sur la REDD+ contenant des informations et des actualités sur le processus officiel.

http://unfccc.int/methods_science/redd/items/4531.php

Plusieurs bases de données sont en cours de développement pour faciliter l'accès à l'information relative à REDD+. Le **Partenariat REDD+** met en place une base de données mondiale qui sera accessible par le biais de son site internet. www.reddpluspartnership.org.

De nombreuses organisations présentent des résumés d'activités de REDD+ et rendent compte de son avancement. Le **Desk REDD** est une ressource élaborée conjointement qui donne des informations, des actualités et des analyses utiles pour différents acteurs. www.redddesk.org



Financée par l'Union européenne et les gouvernements de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande et du Royaume-Uni

proforest

Proforest a élaboré quatre notes d'information qui présentent la REDD+ et explicitent les liens existant entre le FLEGT et la REDD+ et d'autres initiatives relatives à la forêt.

- *Introduction au FLEGT*
- *Liens entre le FLEGT et la REDD+*
- *Introduction à la REDD+*
- *Actions menées avec le secteur privé dans le cadre de la REDD+*

Ceci est la deuxième note d'information, Introduction à la REDD+. REDD+ désigne la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts, plus la conservation de la forêt, sa gestion durable et le renforcement des stocks de carbone forestier. La REDD+ est une proposition de mécanisme international destiné à inciter les pays en développement à protéger et restaurer leurs stocks de carbone forestier. FLEGT (forest law enforcement, governance and trade) signifie application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux. Le Plan d'action FLEGT est une initiative de l'Union européenne visant à répondre au problème de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé.

Cette note d'information a été élaborée par Proforest avec le concours de l'EFI et de représentants de l'Union européenne et des États membres. Elle a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.